

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 28 janvier 2025 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section géographie, pour la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres de jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

M. Yannick LE GRUIEC
Professeur de chaire supérieure

M. Mathieu MARLY
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 juin 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

